

## Masques de protection : la filière auto trouve des solutions inédites

vendredi, 10 avril 2020

**Afin de permettre aux entreprises de la filière des services de l'automobile de reprendre de façon la plus normale possible leur activité dès le début du mois de mai, les organisations professionnelles du secteur se démènent pour trouver des moyens permettant de préserver la santé des collaborateurs. Ainsi, de la FFC au CNPA, des solutions d'approvisionnement en masques à usage unique ou réutilisables, jusqu'auprès de sociétés qui ont modifié leur activité en conséquence, comme Chantelle Lingerie ou Canapés Moulins. Le tout, avec Autodistribution à la manœuvre logistique...**



Au-delà des solutions d'approvisionnement en masques éventuellement trouvées çà et là par les entreprises de la filière des services de l'automobile, des initiatives plus générales ont été mises en place par les organisations professionnelles du secteur. Et ce, en dépassant le seul cadre des masques à usage unique, dont la production, essentiellement chinoise, est depuis quelques jours accaparée par les liasses de dollars que dépensent, cash, les acheteurs américains sur le tarmac même des aéroports.

En effet, comme le rappelle Francis Bartholomé, président national du CNPA, «*depuis un décret du 29 mars dernier, une nouvelle catégorie de masques à usage non sanitaire, à l'usage des professionnels en contact avec le public, ont été créées par une note d'information des ministères de la santé, de l'économie et des finances, sous la supervision de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM)*», avec le soutien de l'ANSES. C'est pourquoi le CNPA et la FFC peuvent désormais proposer des solutions aux entreprises de la filière.

**Chantelle Lingerie et Canapés Moulins mobilisés**

En effet, depuis ce jeudi 9 avril, la Fédération française de carrosserie a poussé vers les professionnels les

offres de masques de trois entreprises, qui répondent « *au besoin actuel le plus important, à savoir la reprise d'activité en toute sécurité pour vos salariés ; ils offrent une protection tout à fait sûre vis-à-vis des projections de gouttelettes dans l'atmosphère* ». Bien sûr, il y a des produits à usage unique, comme ceux proposés par France Sécurité, des masques 3 plis en non-tissé 100% polypropylène, avec biais en non-tissé polyester et barrette nasale.

Mais il y a aussi des masques textiles réutilisables, comme ceux de MTB, 100% microfibre polyester imperméable, ou ceux proposés par la manufacture française de canapés Moulins, avec pour tissu une couche externe 23% coton et 77% polyester, et une couche interne 50% coton et 50% polyester, offrant des performances de filtration allant jusqu'à 99,4 % des particules. Un niveau de filtration que revendique également le groupe Chantelle Lingerie, auprès de qui le CNPA a signé un accord, ce vendredi pour la fourniture d'un avril, pour la fourniture d'un million de masques destinés à l'ensemble des entreprises de la filière des services de l'auto, afin de couvrir les besoins des 500 000 actifs du secteur dans toute la France.

#### **Chantelle Lingerie annonce pouvoir produire jusqu'à 6 millions de masques**

*«A la suite du dernier comité stratégique de filière, la secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Economie et des Finances, Agnès Pannier-Runacher, a mis en avant des solutions pour l'approvisionnement des entreprises auto, souligne Francis Bartholomé. L'objectif était d'avoir accès à des masques de haute qualité, capables de filtrer jusqu'à microns, et de les avoir dès le début du mois de mai.»*

Guillaume Kretz, directeur général du Groupe Chantelle Lingerie, explique avoir été mobilisé sur le sujet des masques par le gouvernement depuis la mi-mars. *«Notre métier de créateur de lingerie et notre dimension internationale nous ont permis de développer très rapidement des masques avec des matières performantes, durables et confortables, explique-t-il. La France est le seul pays du monde à avoir mis en place des critères de qualité pour les masques textiles»,* ajoute-t-il.

La réorientation des capacités de production de Chantelle Lingerie vers les masques à usage non sanitaire témoigne d'une *«mobilisation énorme de la filière textile»*, selon Guillaume Kretz. Ce sont en effet 76 entreprises de la filière textile qui se sont engagées sous l'égide d'Agnès Pannier-Runacher, à produire des masques alternatifs à usage professionnel non sanitaire. *«Notre capacité de production théorique s'élève entre 5 et 6 millions de masques, mais nous n'y sommes pas encore»,* précise-t-il. Reste que les lignes de production de Chantelle Lingerie, qui fonctionnent actuellement entre 40 et 50% de leur capacité, peuvent être davantage mobilisées, au fil des semaines, pour tendre vers cette capacité de production maximale.

#### **Des masques validés par la Direction générale des armées**

*«Nous avons privilégié la filière française, et nous sommes adressé à une entreprise de renom, capable de fournir des masques de catégorie 1, homologués par la Direction générale des armées (DGA),* précise Xavier Horent, délégué général du CNPA. *Pour l'instant, personne n'est capable de dire quelle est la meilleure solution, entre le jetable et le réutilisable, mais nous avons fait le choix de cette dernière»,* notamment pour des raisons de disponibilité, de praticité et d'écologie.

*«Certes, il faut changer de masque toutes les 4 heures afin de préserver leurs capacité de filtration,*

ajoute Xavier Horent. *Cela implique d'en utiliser deux par jour, même si, idéalement, nous aurions souhaité proposer d'emblée des lots de 4 masques pour chaque collaborateur.* Guillaume Kretz précise en outre qu'il est préférable, pour conserver la pleine efficacité des masques, *«de laver entre 60 et 95°C chaque masque et de les faire sécher au sèche-linge».*

#### **La logistique d'Autodistribution pour livrer les masques**

Le CNPA, qui porte pleinement cet achat d'un million de masques sur le plan financier, a choisi un partenaire de poids pour la livraison des masques. En effet, compte-tenu de la complexité de l'enjeu logistique, c'est le réseau Autodistribution, capable d'offrir une couverture complète sur toute la France, qui assurera la livraison de masques aux entreprises des services de l'automobile sur tout le territoire. Et ce, y compris à destination des garages de marque ! La situation actuelle née de l'épidémie de Covid-19 génère tout de même des solidarités inédites dans la filière...

Aussi bien en Métropole qu'en Corse, Autodistribution se chargera donc de distribuer les masques commandés par chaque entreprise auprès du CNPA. Quant aux départements d'outre-mer (DOM), une solution devrait être prochainement trouvée, selon l'organisation professionnelle. *« Toutes les équipes d'Autodistribution sont mobilisées depuis le début de cette crise sanitaire pour maintenir la mobilité des personnes qui assurent la continuité du pays, rappelle Stéphane Antiglio. C'est tout naturellement et avec plaisir que nous nous engageons à assurer la livraison dans toute la France des masques commandés par le CNPA. Nous souhaitons ainsi contribuer au soutien de la profession et préparer la reprise de l'activité dans chacune des entreprises. »*

Une reprise envisagée dès début mai, puisque le CNPA annonce que la livraison de masques débutera la première semaine de mai, par 150 000 masques, et se poursuivra pendant sept semaines, à raison de 150 000 masques par semaine, et de 100 000 masques la 7<sup>e</sup> semaine.